

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

J CANADA. PARLEMENT.

103 C. des C.

H54

1956 Feuilleton. Ordre du
(2e) jour.

DATE

NAME - NOM

N° 1

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 26 NOVEMBRE 1956

Deux heures et demie de l'après-midi

Le Parlement ayant été convoqué pour aujourd'hui, par proclamation du Gouverneur général, pour l'expédition des affaires, les députés se réunissent.

PRIÈRE

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 20 novembre 1956.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général arrivera à l'entrée principale de l'hôtel du Parlement à deux heures et demie de l'après-midi, le lundi 26 novembre, et que, lorsqu'on l'aura avisé que tout est prêt, Son Excellence se rendra à la salle des séances du Sénat pour ouvrir la session spéciale du vingt-deuxième Parlement du Canada, convoquée pour cette date.

Veillez agréer, M. l'Orateur, l'assurance de ma haute considération.

Le secrétaire du Gouverneur général,
LIONEL MASSEY.

L'honorable
Orateur de la Chambre des communes,
Ottawa.

L'huissier de la verge noire apporte le message suivant:

M. l'Orateur,

"Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances de l'honorable Sénat".

La Chambre se rend en conséquence au Sénat.

Au retour;

M. Saint-Laurent (Québec-Est) présente, avec la permission de la Chambre, le Bill n° 1, Loi concernant la prestation des serments d'office, qui est lu une première fois.

M. l'Orateur fait connaître que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général aujourd'hui, dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de lire un discours aux deux Chambres du Parlement. Afin d'éviter les erreurs, il en a obtenu le texte qui est ainsi conçu:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Vous avez été convoqués maintenant, en raison de la grave situation internationale résultant des hostilités au Moyen-Orient et des événements de Hongrie.

Membres de la Chambre des communes,

Vous serez invités à pourvoir expressément à ce que les crédits affectés à la défense nationale dans la loi des subsides numéro 6, 1956, servent aux fins de la participation du Canada à la Force internationale d'urgence des Nations Unies pour le Moyen-Orient, en conformité des obligations que nous avons assumées envers l'Organisation des Nations Unies aux termes de la Charte. Vous serez invités également à autoriser la prestation de secours aux victimes des événements tragiques survenus récemment en Hongrie.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la divine Providence continuer à protéger notre nation et à guider le Parlement du Canada dans toutes ses délibérations.

Sur motion de M. St-Laurent (Québec-Est), il est ordonné,—Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général soit pris en considération plus tard aujourd'hui.

M. St-Laurent (Québec-Est), membre du conseil privé de la reine, dépose devant la Chambre,—Exemplaire de l'arrêté en conseil C.P. 1956-1712, approuvé le 20 novembre 1956, ainsi qu'il suit:

Sur la recommandation du ministre de la Défense nationale, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de rendre par les présentes le décret suivant:

Autorisation est par les présentes donnée de maintenir en service actif des officiers et des hommes de la Marine royale canadienne, de l'Armée canadienne et du Corps d'aviation royal canadien, dont le nombre n'excédera pas 2,500 en aucun temps, en tant que partie ou support immédiat d'une force internationale d'urgence, organisée par les Nations Unies afin d'assurer et de surveiller la cessation des hostilités au Moyen-Orient.

Par consentement unanime, sur motion de M. St-Laurent (Québec-Est), il est résolu,—1. Que, nonobstant les dispositions de l'article 55 du Règlement, cette Chambre, dans sa prochaine séance, se formera en comité pour examiner les subsides à accorder à Sa Majesté, et aussi en comité pour examiner les voies et moyens d'obtenir les subsides à accorder à Sa Majesté.

2. Que M. Edward T. Applewhaite, député du district électoral de Skeena, soit nommé vice-président des comités pléniers de la Chambre.

M. Harris, membre du conseil privé de la reine, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel message est lu par M. l'Orateur ainsi qu'il suit:

VINCENT MASSEY

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget des nouvelles sommes supplémentaires requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1957 et, conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des communes.

Hôtel du Gouvernement,
Ottawa, le 26 novembre 1956.

Sur motion de M. Harris, lesdits message et nouveau budget supplémentaire des dépenses sont renvoyés au *comité des subsides*.

Par consentement unanime, sur motion de M. St-Laurent (Québec-Est), il est résolu,—Que, pour la durée de la présente session, la procédure de la Chambre soit modifiée de la manière suivante:

1. La Chambre s'assemblera chaque jour, excepté le dimanche, et les dispositions des articles 2 et 6 du Règlement seront suspendues à ce sujet.

2. Jusqu'à ce que les délibérations relatives au projet de loi des subsides soient terminées, la Chambre siégera tous les jours de onze heures du matin jusqu'à une heure de l'après-midi, de deux heures et demie de l'après-midi jusqu'à six heures du soir et de huit heures jusqu'à dix heures du soir; les ordres inscrits au nom du Gouvernement auront priorité sur toutes autres affaires, à l'exception des affaires courantes ordinaires, des avis de motions demandant le dépôt de documents et des questions; les dispositions des articles 2, 6 et 15 du Règlement seront suspendues à ce sujet.

3. Les dispositions des articles 15, 41, 71 et 93 concernant la présentation, l'impression et la prise en considération des *avis de motions* et des bills proposés par les simples députés seront suspendues.

Conformément à l'ordre adopté aujourd'hui, il est fait appel de l'ordre portant la prise en considération du discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement.

M. Legaré, appuyé par M. Weselak, propose,—Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Vincent Massey, membre de l'ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

La question est mise en délibération;

M. Rowe, appuyé par M. Green, propose en amendement: Que l'on ajoute ce qui suit à l'adresse:

“Que la Chambre regrette que les conseillers de Son Excellence:

1. aient choisi de réprover gratuitement les mesures prises par le Royaume-Uni et la France, qui visaient à prévenir une guerre de grande envergure dans la région de Suez;
2. aient suivi avec soumission la ligne de conduite irrationnelle des États-Unis d'Amérique et aient ainsi favorisé une attitude fanfaronne et provocatrice de la part du dictateur égyptien;
3. aient placé le Canada dans l'humiliante situation d'accepter les diktats du président Nasser;
4. n'aient pas agi rapidement et de façon satisfaisante pour donner refuge aux patriotes de Hongrie et d'autres pays assujétis au joug cruel de la Russie.”

Il s'élève un débat et ledit débat est ajourné sur motion de M. Green.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, qui ont été remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Pearson, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaire des résolutions relatives à la situation au Moyen-Orient, adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies au cours de la période allant du 4 au 24 novembre 1956.

Par M. Pearson,—Exemplaire des résolutions relatives à la situation en Hongrie, adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies au cours de la période allant du 4 au 21 novembre 1956.

Par M. Pickersgill, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 27 juin 1956, (**Avis de motion n° 84 de la session 1956*) en vue de la production de la copie de toutes ordonnances ou directives

éditées depuis le 1^{er} janvier 1955 par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, ou en son nom, concernant de quelque façon l'immigration ou la citoyenneté.

A dix heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à onze heures du matin, conformément à l'ordre spécial adopté le lundi 26 novembre 1956.

L'Orateur,
L.-RENÉ BEAUDOIN

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. *Fraser* (Peterborough)—Mercredi prochain—QUESTION—(N° 1)—

1. Quelle somme globale le ministère de la Production de défense a-t-il versée durant les années a) 1956, b) 1955, pour la location d'avions?

2. Quelle somme globale le ministère de la Production de défense a-t-il versée pour la location d'hélicoptères durant les années a) 1956, b) 1955?

3. De quelles sociétés ou de quels particuliers le ministère a-t-il loué ces avions et ces hélicoptères?

4. Quelle somme a-t-il versée à chaque société ou à chaque particulier?

5. A quelles fins a servi chacun des avions et hélicoptères ainsi loués?

N° 2

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 27 NOVEMBRE 1956

Onze heures du matin

PRIÈRE

Par consentement unanime, sur motion de M. St-Laurent (Québec-Est), il est résolu,—Que, pour la durée de la présente session, la procédure de la Chambre soit modifiée de la manière suivante:

1. Seront suspendues la disposition de l'article 41 du Règlement exigeant un avis de quarante-huit heures et la disposition de l'article 42 exigeant le consentement unanime lorsqu'il s'agit d'une motion de nécessité urgente et immédiate.

2. L'article 65 du Règlement concernant la nomination des comités permanents sera suspendu.

3. Les dispositions des articles 75 et 78 du Règlement exigeant que les bills soient soumis à une lecture séparée dans chaque séance seront suspendues.

4. Seront suspendus les articles 81, 85 et 120 du Règlement concernant la présentation de certains rapports ainsi que l'impression et la distribution d'une liste des documents statutaires.

Les ordres du jour inscrits au nom du Gouvernement sont appelés et réservés.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la proposition de motion de M. Legaré, appuyé par M. Weselak: Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Vincent Massey, membre de l'ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et sur la proposition de motion d'amendement de M. Rowe, appuyé par M. Green: Que l'on ajoute ce qui suit à l'adresse:

“Que la Chambre regrette que les conseillers de Son Excellence:

1. aient choisi de réprouver gratuitement les mesures prises par le Royaume-Uni et la France, qui visaient à prévenir une guerre de grande envergure dans la région de Suez;
2. aient suivi avec soumission la ligne de conduite irrationnelle des États-Unis d'Amérique et aient ainsi favorisé une attitude fanfaronne et provocatrice de la part du dictateur égyptien;
3. aient placé le Canada dans l'humiliante situation d'accepter les diktats du président Nasser;
4. n'aient pas agi rapidement et de façon satisfaisante pour donner refuge aux patriotes de Hongrie et d'autres pays assujétis au joug cruel de la Russie.”

Le débat se poursuit et ledit débat est ajourné sur motion de M. Dufresne.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, qui ont été remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. St-Laurent (Québec-Est), membre du conseil privé de la reine,—Exemplaire du sommaire des arrêtés en conseil rendus au cours de la période allant du 1^{er} août au 31 octobre 1956.

Par M. Garson, membre du conseil privé de la reine,—Rapport de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce en conformité de la Loi des enquêtes sur les coalitions, en date du 1^{er} novembre 1956, concernant la production, l'achat et la vente du tabac jaune en Ontario.

A dix heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à onze heures du matin, conformément à l'ordre spécial adopté le lundi 26 novembre 1956.

L'Orateur,
L.-RENÉ BEAUDOIN

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

M. Hees—Jeudi prochain—QUESTION—(N° 2)—Quelle somme globale a-t-on dépensée pour le document parlementaire numéro 107B, déposé en conformité d'un ordre de la Chambre adopté le 20 juin 1956?

Le *premier ministre*—Jeudi prochain—Le projet de motion suivant: Que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera après avoir assisté à la sanction royale du projet de loi des subsides, demeure ajournée au mardi 8 janvier 1957, à onze heures de la matinée. Toutefois, si M. l'Orateur, après consultation du Gouvernement de Sa Majesté, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre devrait se réunir plus tôt dans l'intervalle, il peut faire connaître, par avis, qu'il a acquis cette conviction. La Chambre alors se réunira au temps fixé dans un tel avis et poursuivra ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée jusqu'à cette date.

N° 3

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 28 NOVEMBRE 1956

Onze heures du matin

PRIÈRE

Les ordres du jour inscrits au nom du Gouvernement sont appelés et réservés.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la proposition de motion de M. Legaré, appuyé par M. Weselak: Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Vincent Massey, membre de l'ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et sur la proposition de motion d'amendement de M. Rowe, appuyé par M. Green: Que l'on ajoute ce qui suit à l'adresse:

“Que la Chambre regrette que les conseillers de Son Excellence:

1. aient choisi de réprover gratuitement les mesures prises par le Royaume-Uni et la France, qui visaient à prévenir une guerre de grande envergure dans la région de Suez;
2. aient suivi avec soumission la ligne de conduite irrationnelle des États-Unis d'Amérique et aient ainsi favorisé une attitude fanfaronne et provocatrice de la part du dictateur égyptien;

3. aient placé le Canada dans l'humiliante situation d'accepter les diktats du président Nasser;
4. n'aient pas agi rapidement et de façon satisfaisante pour donner refuge aux patriotes de Hongrie et d'autres pays assujétis au joug cruel de la Russie."

Le débat se poursuit;

Sur motion de M. St-Laurent (Québec-Est), appuyé par M. Howe (Port-Arthur), la Chambre lève la séance, à 11h.58 de l'avant-midi, pour s'assembler de nouveau à 8 heures ce soir, par respect pour la mémoire de monsieur Owen C. Trainor, député du district électoral de Winnipeg-Sud.

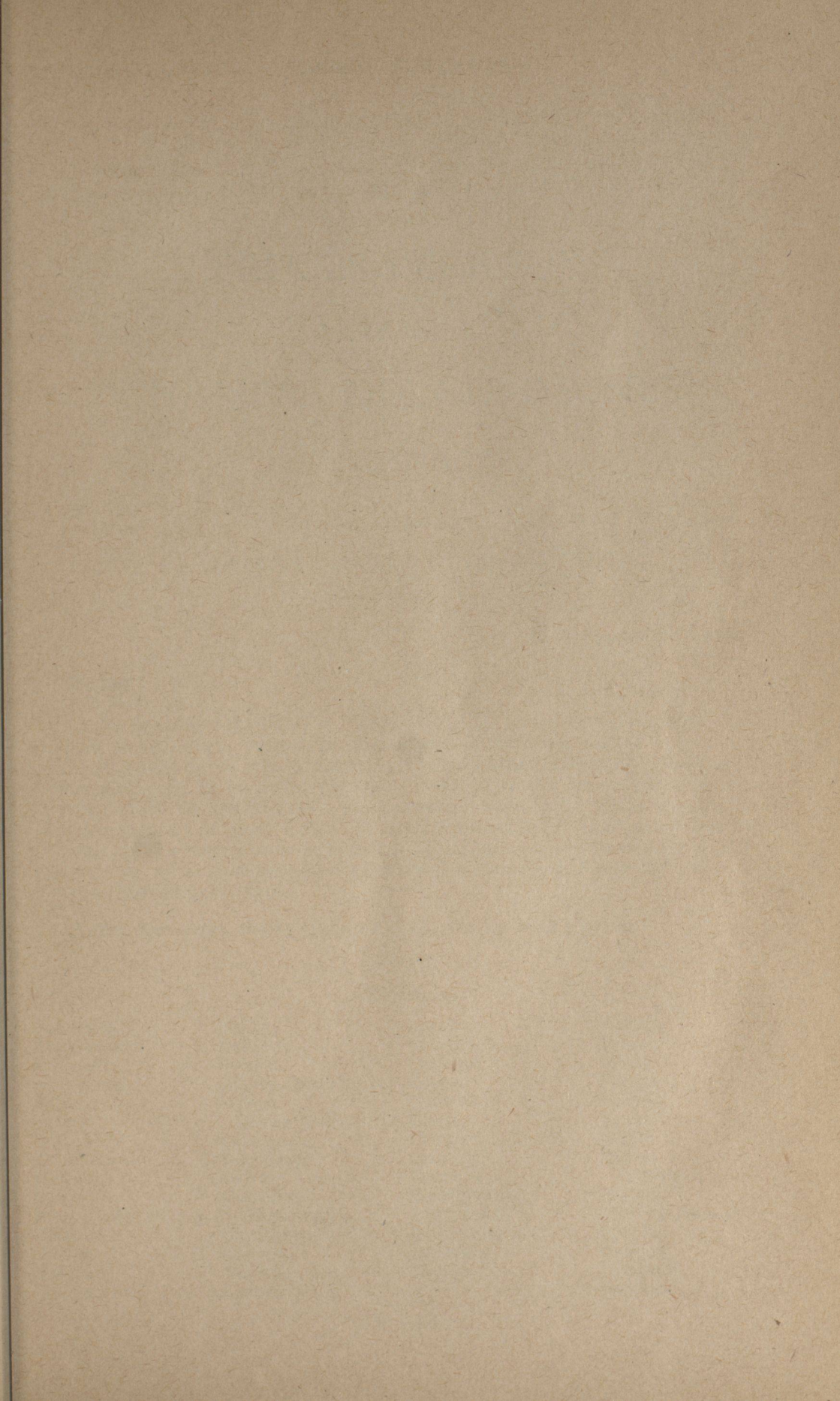
Huit heures du soir

Le débat reprend sur la proposition de motion de M. Legaré, tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition de motion d'amendement de M. Rowe.

Le débat se poursuit et ledit débat est ajourné sur motion de M. Harkness.

A dix heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à onze heures du matin, conformément à l'ordre spécial adopté le lundi 26 novembre 1956.

L'Orateur,
L.-RENÉ BEAUDOIN



N° 4

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 29 NOVEMBRE 1956

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. St-Laurent (Québec-Est), appuyé par M. Howe (Port-Arthur), propose: Que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera après avoir assisté à la sanction royale du projet de loi des subsides, demeure ajournée au mardi 8 janvier 1957, à onze heures de la matinée. Toutefois, si M. l'Orateur, après consultation du Gouvernement de Sa Majesté, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre devrait se réunir plus tôt dans l'intervalle, il peut faire connaître, par avis, qu'il a acquis cette conviction. La Chambre alors se réunira au temps fixé dans un tel avis et poursuivra ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée jusqu'à cette date.

Après discussion, ladite motion est adoptée au vote suivant:

POUR:

Messieurs

Anderson,	Breton,	Carter,	Enfield,
Applewhaite,	Brisson,	Casselman,	Eudes,
Arsenault,	Brooks,	Cauchon,	Eyre,
Ashbourne,	Brown (Brantford),	Cavers,	Ferguson,
Balcom,	Brown	Charlton,	Follwell,
Batten,	(Essex-Ouest),	Clark,	Fontaine,
Bell,	Bruneau,	Cloutier,	Forgie,
Benidickson,	Buchanan,	Crestohl,	Fraser
Bennett,	Byrne,	Dechêne,	(Peterborough),
Blair,	Cameron	Deschatelets,	Fraser
Blanchette,	(High-Park),	Deslières,	(Saint-Jean-Est),
Boisvert,	Campney,	Diefenbaker,	Fulton,
Boivin,	Cannon,	Dinsdale,	Gagnon,
Bonnier,	Cardiff,	Dupuis,	Gardiner,
Bourget,	Caron,		Garson,

Gauthier (Lac-Saint-Jean),	Kirk (Shelburne- Yarmouth-Clare),	Ménard, Meunier, Michaud, Michener, Mitchell (Sudbury), Monette, Monteith, Montgomery, Murphy (Lambton-Ouest), Murphy (Westmorland), Nickle, Nowlan, Pallett, Pearkes, Pearson, Philpott, Pommer, Poulin, Power (Québec-Sud), Proudfoot, Prudham, Purdy, Ratelle, Reinke, Richard (Saint- Maurice- Laféche), Richardson, Roberge, Robertson, Robichaud,	Robinson (Bruce), Robinson (Simcoe-Est), Rouleau, Rowe, St-Laurent (Québec-Est), Schneider, Shiple (M ^{me}), Simmons, Sinclair, Small, Smith (York-Nord), Stanton, Starr, Stick, Stuart (Charlotte), Thibault, Tucker, Tustin, Van Horne, Viau, Villeneuve, Weaver, Weir, Weselak, White (Hastings- Frontenac), White (Middlesex-Est), White (Waterloo-Sud), Winters—170.
Gauthier (Nickel-Belt),	LaCroix, Laffamme, Lafontaine Langlois (Gaspé), Lapointe, Lavigne, Leduc (Gatineau), Leduc (Jacques- Cartier-Lasalle), Lefrançois, Lennard, Lesage, Lusby, Macdonnell (Greenwood), MacEachen, MacKenzie, MacLean, McBain, McCann, McCubbin, McDonald (Parry- Sound-Muskoka), McGregor, McIlraith, McIvor, McMillan, Maltais, Mang, Massé, Matheson,		
Gingras, Gingues, Girard, Goode, Gour (Russell), Green, Gregg, Habel, Hamilton (Notre- Dame-de-Grâce), Hanna, Hardié, Harkness, Harris, Healy, Hees, Hellyer, Henderson, Henry, Hosking, Houck, Howe (Port-Arthur), Huffman, James, Jutras, Kickham, Kirk (Antigonish- Guysborough),			

CONTRE:

Messieurs

Argue, Barnett, Blackmore, Bryce, Bryson, Campbell, Castleden, Coldwell, Ellis,	Gillis, Hahn, Hansell, Holowach, Johnson (Kindersley), Jones, Knight, Knowles,	Leboe, Low, McCullough (Moose- Mountain), McLeod, Nicholson, Patterson, Quelch,	Regier, Shaw, Smith (Battle- River-Camrose), Stewart (Winnipeg-Nord), Thomas, Winch, Wylie, Yuill—32.
---	--	---	--

Les ordres du jour inscrits au nom du Gouvernement sont appelés et réservés.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la proposition de motion de M. Legaré, appuyé par M. Weselak: Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Vincent Massey, membre de l'ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et sur la proposition de motion d'amendement de M. Rowe, appuyé par M. Green: Que l'on ajoute ce qui suit à l'adresse:

“Que la Chambre regrette que les conseillers de Son Excellence:

1. aient choisi de réprover gratuitement les mesures prises par le Royaume-Uni et la France, qui visaient à prévenir une guerre de grande envergure dans la région de Suez;
2. aient suivi avec soumission la ligne de conduite irrationnelle des États-Unis d'Amérique et aient ainsi favorisé une attitude fanfaronne et provocatrice de la part du dictateur égyptien;
3. aient placé le Canada dans l'humiliante situation d'accepter les diktats du président Nasser;
4. n'aient pas agi rapidement et de façon satisfaisante pour donner refuge aux patriotes de Hongrie et d'autres pays assujétis au joug cruel de la Russie.”

Après plus ample discussion ladite proposition d'amendement, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Bell,	Fulton,	MacLean,	Pearkes,
Blair,	Green,	McBain,	Robinson (Bruce),
Brooks,	Hamilton (Notre-	McGregor,	Rowe,
Cardiff,	Dame-de-Grâce),	Michener,	Small,
Casselman,	Harkness,	Monteith,	Stanton,
Charlton,	Hees,	Montgomery,	Starr,
Dinsdale,	Howe	Murphy	Tustin,
Fairclough (M ^{me}),	(Wellington-	(Lambton-Ouest),	White (Hastings-
Ferguson,	Huron),	Nesbitt,	Frontenac),
Fraser	Macdonnell	Nowlan,	White
(Peterborough),	(Greenwood),	Pallett,	(Middlesex-
			Est)—36.

CONTRE:

Messieurs

Anderson,	Bourque,	Caron,	Eyre,
Applewhaite,	Breton,	Carter,	Follwell,
Argue,	Brisson,	Cauchon,	Fontaine,
Arsenault,	Brown (Brantford),	Cavers,	Forgie,
Ashbourne,	Brown	Clark,	Fraser
Balcom,	(Essex-Ouest),	Cloutier,	(Saint-Jean-Est),
Barnett,	Bruneau,	Coldwell,	Gagnon,
Batten,	Bryce,	Crestohl,	Gardiner,
Bennett,	Bryson,	Dechène,	Garland,
Blackmore,	Buchanan,	Decore,	Garson,
Blanchette,	Byrne,	Deschatelets,	Gauthier
Boisvert,	Cameron	Deslières,	(Lac-Saint-Jean),
Boivin,	(High-Park),	Dupuis,	Gauthier
Bonnier,	Campbell,	Ellis,	(Nickel-Belt),
Boucher,	Campney,	Enfield,	Gauthier
Bourget,	Cannon,	Eudes,	(Portneuf),

Gillis,	Knight,	Massé,	Rouleau,
Gingras,	Knowles,	Matheson,	St-Laurent
Gingues,	LaCroix,	Ménard,	(Québec-Est),
Girard,	Lafamme,	Meunier,	Schneider,
Goode,	Lafontaine,	Michaud,	Shaw,
Gour (Russell),	Langlois (Berthier-	Mitchell (Sudbury),	Shipleigh (M ^{me}),
Gregg,	Maskinongé-	Monette,	Simmons,
Hahn,	Delanaudière),	Murphy	Sinclair,
Hanna,	Langlois (Gaspé),	(Westmorland),	Smith (Battle-
Hansell,	Lapointe,	Nicholson,	River-Camrose),
Harris,	Lavigne,	Nixon,	Smith
Harrison,	Leboe,	Patterson,	(York-Nord),
Hellyer,	Leduc (Gatineau),	Pearson,	Stewart
Henderson,	Leduc (Jacques-	Philpott,	(Winnipeg-Nord),
Henry,	Cartier-Lasalle),	Pickersgill,	Stick,
Holowach,	Lefrançois,	Pommer,	Stuart (Charlotte),
Hosking,	Lesage,	Poulin,	Thatcher,
Houck,	Low,	Proudfoot,	Thomas,
Howe	Lusby,	Prudham,	Tucker,
(Port-Arthur),	MacEachen,	Purdy,	Valois,
Huffman,	MacKenzie,	Quelch,	Viau,
Hunter,	MacNaught,	Ratelle,	Villeneuve,
James,	McCann,	Regier,	Vincent,
Johnson	McCubbin,	Reinke,	Weaver,
(Kindersley),	McCullough	Richard (Saint-	Weir,
Jones,	(Moose-	Maurice-	Weselak,
Jutras,	Mountain),	Laflèche),	White
Kickham,	McIlraith,	Richardson,	(Waterloo-Sud),
Kirk	McIvor,	Roberge,	Winch,
(Antigonish-	McLeod,	Robertson,	Winters,
Guysborough),	McMillan,	Robichaud,	Wylie,
Kirk	Maltais,	Reinoud,	Yuill,
(Shelburne-	Mang,	(Simcoe-Est),	Zaplitny—171.
Yarmouth-Clare),			

La motion principale, mise aux voix, est agréée.

Sur motion de M. St-Laurent (Québec-Est), il est ordonné que ladite Adresse soit grossoyée et qu'elle soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par les membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

La Chambre se forme en comité des subsides.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

NOUVEAU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (1) de 1956-1957

AFFAIRES EXTÉRIEURES

B—GÉNÉRALITÉS

SERVICES PROVISOIRES

738 En vue de fournir, sous réserve de l'approbation du conseil du Trésor, une aide aux victimes des récents événements tragiques de Hongrie \$1,000,000 00

DÉFENSE NATIONALE

SERVICES DE DÉFENSE

739 En vue de pourvoir expressément à ce que le crédit 235 de la <i>Loi des subsides n° 6, 1956</i> , soit utilisé pour faire face aux frais occasionnés par la participation des forces canadiennes à la Force d'urgence des Nations Unies, et d'autoriser le paiement, sur ce crédit, sous réserve de l'approbation du conseil du Trésor, de contributions aux Nations Unies pour couvrir des dépenses par elle subies à l'égard de ses opérations aux fins d'assurer et de surveiller la cessation des hostilités au Moyen-Orient	1 00
--	------

Rapport à faire des résolutions.

Rapport est fait desdites résolutions, qui sont agréées, et le comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité des voies et moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Que, pour pourvoir au paiement des subsides qui ont été accordés à Sa Majesté à l'égard de certaines dépenses du service public pour l'année financière expirant le 31 mars 1957, la somme de \$1,000,001.00 soit attribuée sur le Fonds du revenu consolidé du Canada.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée, et le comité des voies et moyens obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. Harris obtient la permission de présenter le Bill n° 2, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1957, qui est lu une première fois.

Ledit bill est lu une deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu une troisième fois et adopté.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 29 novembre 1956

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Patrick Kerwin, juge en chef du Canada, agissant en qualité de député de Son Excellence le Gouverneur

général, se rendra à la salle des séances du Sénat aujourd'hui, le 29 novembre, à huit heures et demie du soir, afin de donner la sanction royale à un certain bill.

Veuillez agréer, M. l'Orateur, l'assurance de ma haute considération.

*Le secrétaire du Gouverneur général
(à l'Administration),
J. F. DELAUTE*

A l'honorable
Orateur de la Chambre des communes,
Ottawa.

M. l'Orateur déclare que la séance est suspendue à loisir.

La Chambre reprend sa séance.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont adopté le bill suivant:

Bill n° 2, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1957.

Un message est reçu de l'honorable Patrick Kerwin, juge en chef du Canada, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement à la salle des séances du Sénat.

M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend en conséquence dans la salle des séances du Sénat.

Au retour,

M. l'Orateur fait connaître qu'il s'est adressé à l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants:

"QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR,

"Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au Gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public.

"Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:

"Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1957,

"Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner."

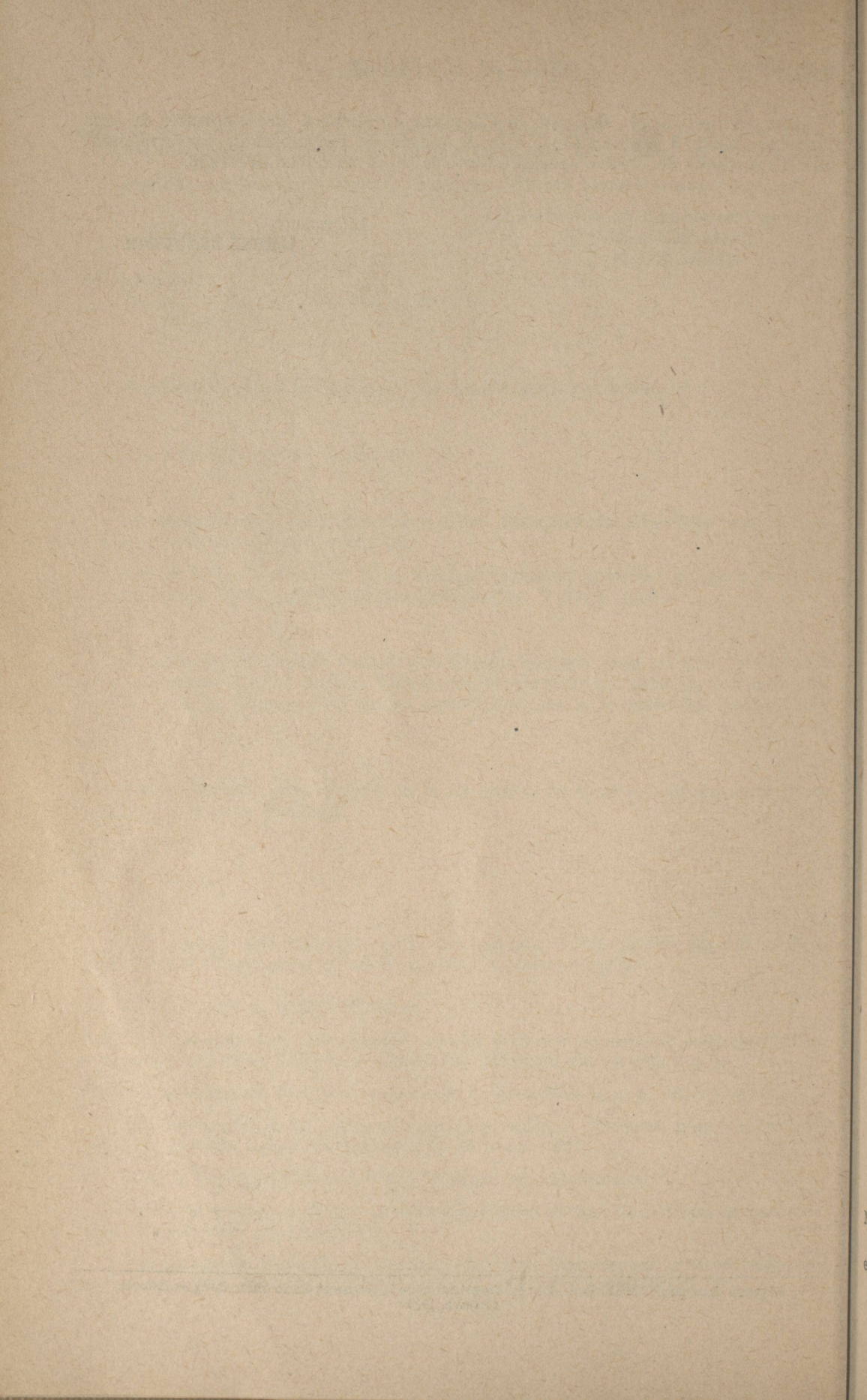
Sur ce, le greffier du Sénat, d'ordre du député de Son Excellence le Gouverneur général, s'est ainsi exprimé:

"Au nom de Sa Majesté, l'honorable député du Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill".

Sur motion de M. McCann, la Chambre s'ajourne à 9h.16 minutes du soir jusqu'au mardi 8 janvier 1957, à onze heures de l'avant-midi, conformément aux dispositions de l'ordre spécial adopté le jeudi 29 novembre 1956.

L'Orateur,

L.-RENÉ BEAUDOIN



N° 5

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 8 JANVIER 1957

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 7 janvier 1957

Membres de la Chambre des communes,

J'ai reçu avec grand plaisir l'Adresse que vous avez votée en réponse au discours que j'ai prononcé lors de l'ouverture du Parlement. Je vous remercie sincèrement de cette Adresse.

VINCENT MASSEY.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 8 janvier 1957

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Patrick Kerwin, agissant en qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la

salle des séances du Sénat aujourd'hui, le 8 janvier 1957, à onze heures du matin, afin de proroger la session spéciale de la vingt-deuxième législature.

Veillez agréer, M. l'Orateur, l'assurance de ma haute considération.

*Le secrétaire du Gouverneur général
(à l'Administration),
J. F. DELAUTE.*

L'honorable

Orateur de la Chambre des communes,
Ottawa.

M. l'Orateur fait connaître à la Chambre qu'il a reçu une communication l'informant qu'une vacance s'est produite dans la députation, savoir:

L'honorable George A. Drew, député du district électoral de Carleton, démissionnaire,

Et qu'il a adressé son mandat au Directeur général des élections lui enjoignant d'émettre un nouveau bref d'élection pour ledit district électoral.

DISTRICT ÉLECTORAL DE CARLETON

DOMINION DU CANADA }
Savoir } Chambre des communes

A l'honorable Orateur de la Chambre des communes,

Je, George Drew, député à la Chambre des communes du Canada pour le district électoral de Carleton, donne par les présentes ma démission de député dudit district électoral à ladite Chambre des communes.

Donné sous mon seing et sceau, à Ottawa, ce huitième jour de janvier 1957.

GEORGE DREW (L.S.)

Témoin: W. Earl Rowe

Témoin: A. C. Casselman

Un message est reçu de l'honorable Patrick Kerwin, juge en chef du Canada, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement à la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend dans la salle du Sénat, alors qu'il plaît à l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général de clore la session spéciale (quatrième) du vingt-deuxième Parlement du Canada par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

La situation internationale a, heureusement, pris une tournure telle, qu'il n'a pas été nécessaire de reprendre la session que je clos en ce moment.

Membres de la Chambre des communes,

Je vous remercie d'avoir pourvu aux fins de la participation du Canada à la Force d'urgence des Nations Unies, en exécution des obligations assumées par notre pays envers l'Organisation des Nations Unies sous le régime de la Charte, ainsi qu'à l'assistance aux victimes des récents événements tragiques de Hongrie.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la Divine Providence continuer à bénir et à protéger notre nation.

Après quoi, Son Honneur le Président du Sénat s'est exprimé en ces termes:

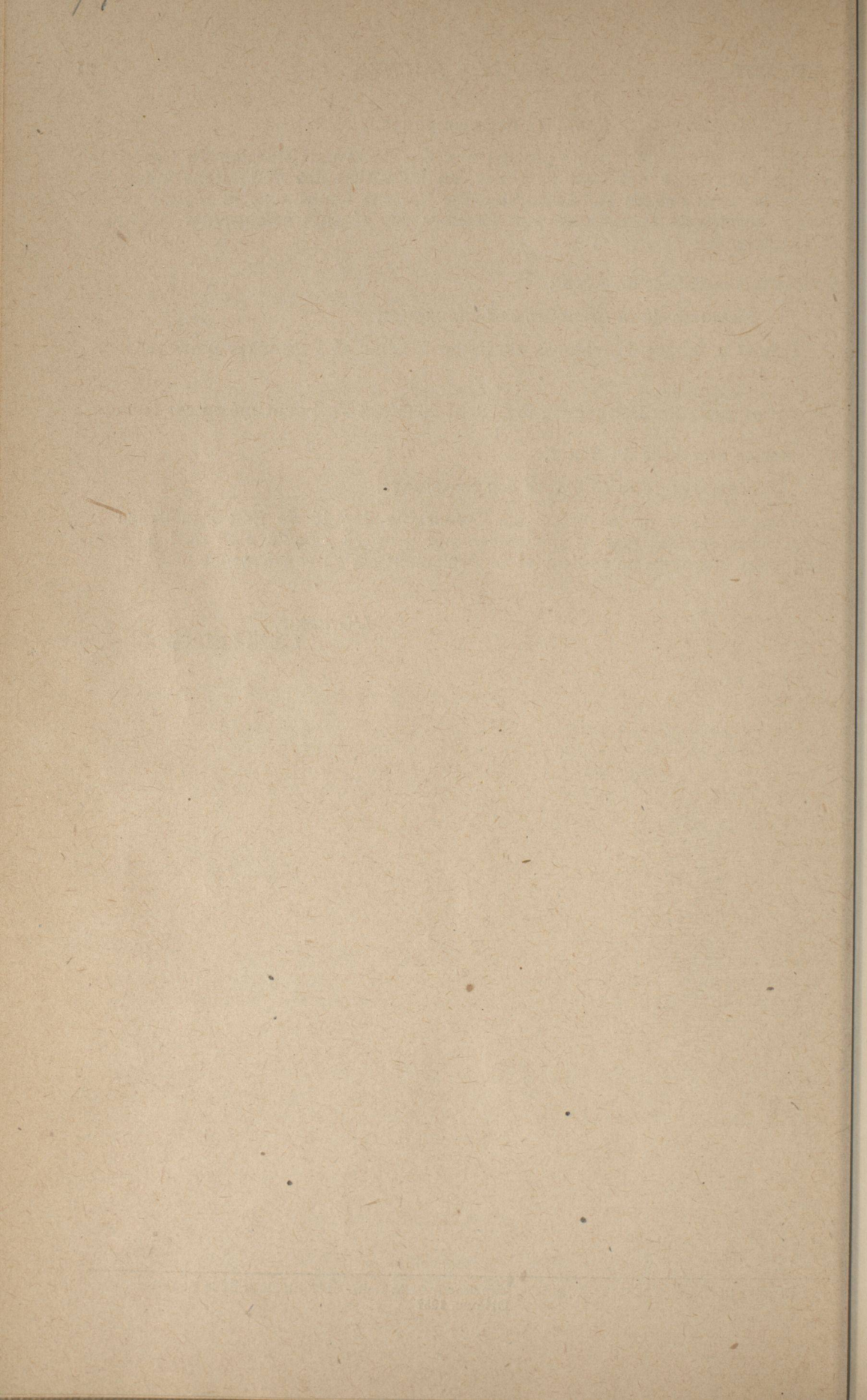
Honorables membres du Sénat,

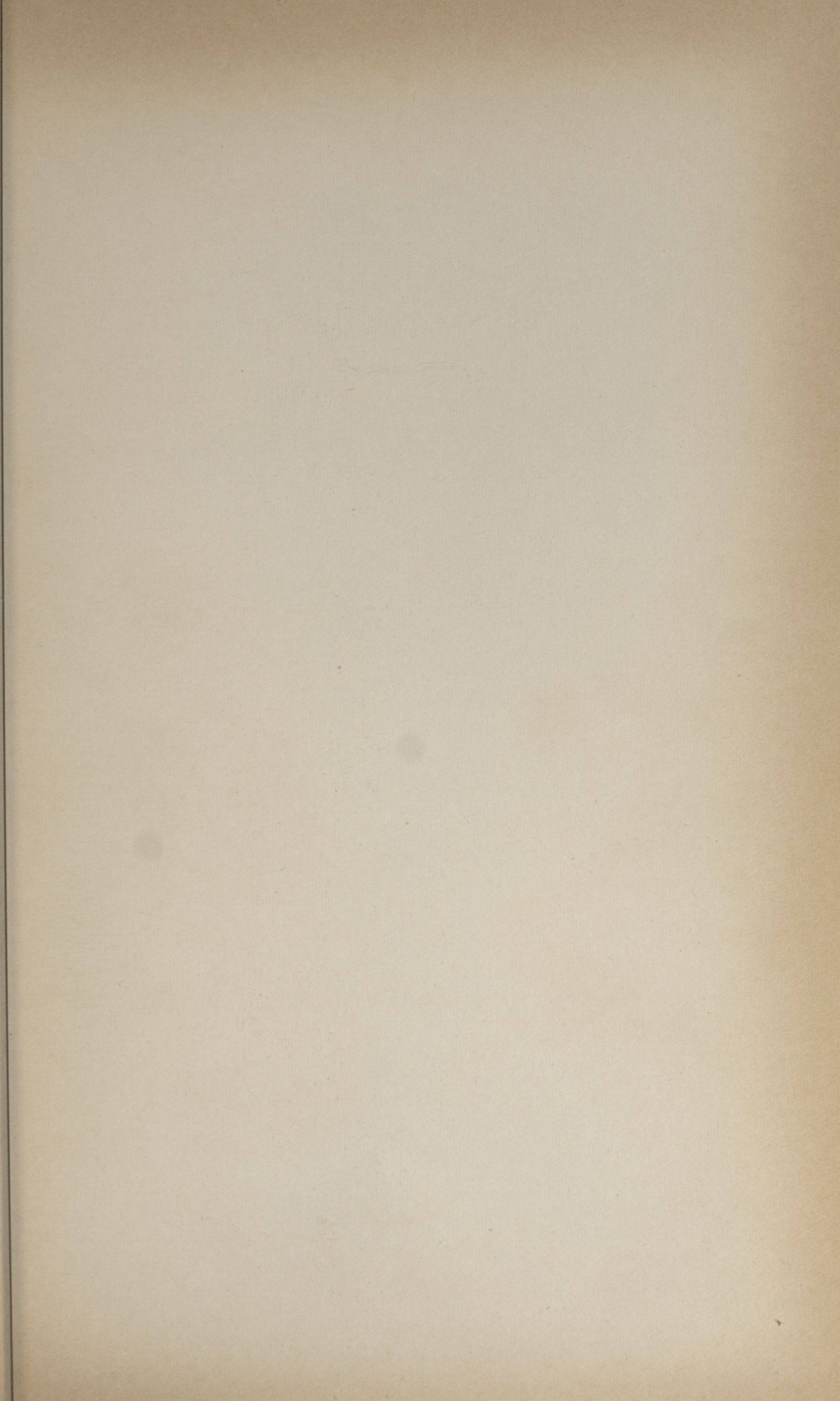
Membres de la Chambre des communes,

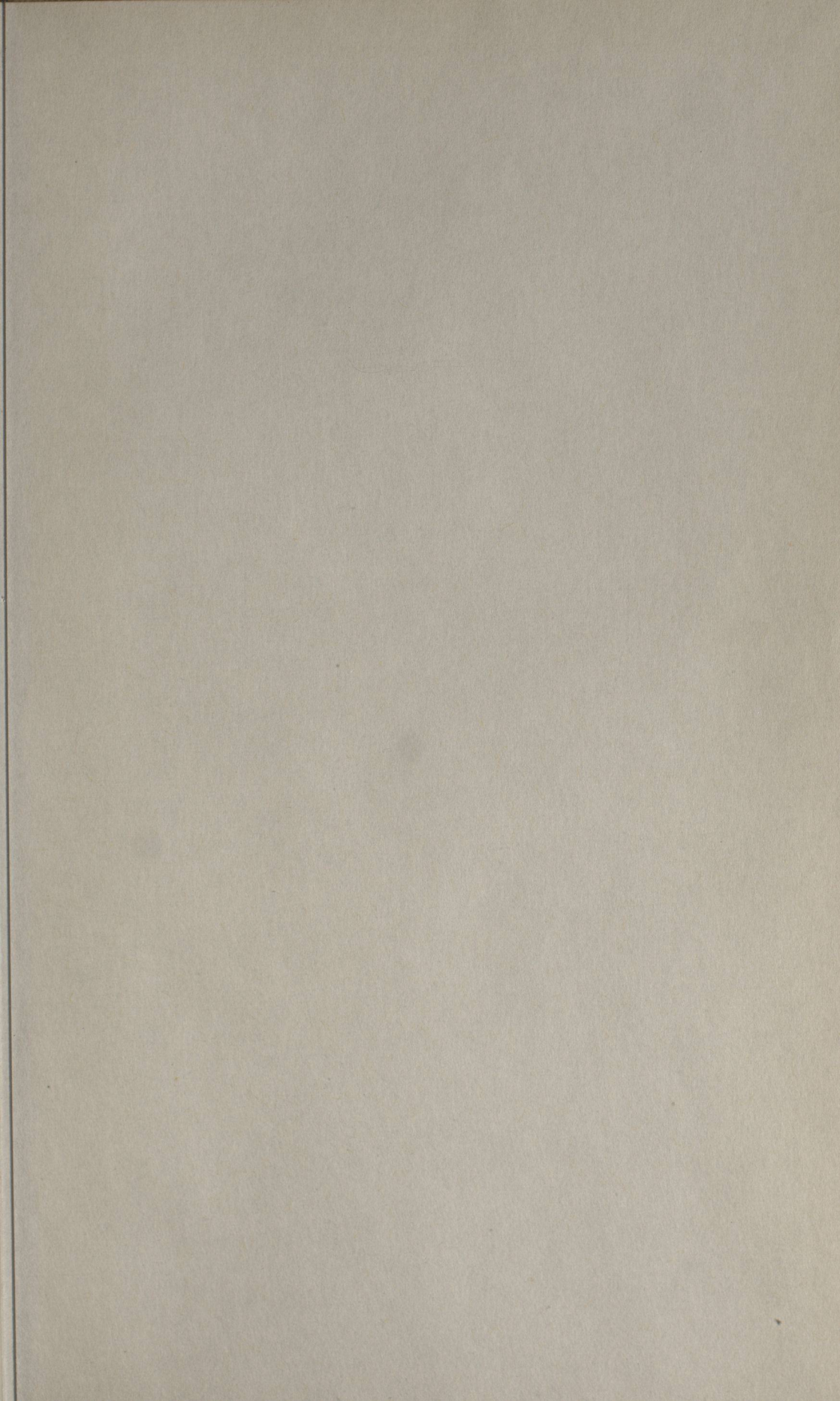
C'est le désir et le plaisir de l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général que ce Parlement soit prorogé jusqu'à plus tard aujourd'hui, pour être tenu en ce lieu; et ce Parlement est en conséquence prorogé.

L'Orateur,

L.-RENÉ BEAUDOIN







Folio per
Ragnis Press Co-operative
Gardeasde

